

ACCOMPAGNER
LES AGENTS DU
SECTEUR PUBLIC
DANS LEURS
PROJETS,

C'EST ÇA
ÊTRE À LA
HAUTEUR DE
NOS CLIENTS.



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC



VOUS INSPIRER CONFIANCE

PLUS DE 1,3 MILLION DE CLIENTS* NOUS FONT DÉJÀ CONFIANCE

* Chiffre au 31/12/2024. Source : Banque Française Mutualiste.

Depuis 1986, nous accompagnons les agents du secteur public avec notre partenaire SG. Bénéficiez de l'ensemble de l'offre SG avec les avantages exclusifs de la Banque Française Mutualiste !

UNE BANQUE EXPERTE ENGAGÉE ET MUTUALISTE

Aujourd'hui, nous sommes la seule banque dédiée à l'ensemble des agents du secteur public dont le capital est détenu par 25 mutuelles sociétaires. Fort de notre héritage mutualiste, nous menons de nombreuses actions de mécénat à l'échelle nationale et locale. Nous apportons notre soutien aux acteurs associatifs du secteur public dans les domaines de la santé, de la solidarité, du sport et de la culture.

VOUS ÊTES ÉLIGIBLE AUX OFFRES BANQUE FRANÇAISE MUTUALISTE SI VOUS ÊTES :

- Agent titulaire, contractuel, vacataire ou en disponibilité, auprès de l'un des 3 versants de la Fonction publique (État, territoriale, hospitalière).
- Étudiant ou élève majeur d'une école de la Fonction publique.
- Retraité de la Fonction publique.
- Adhérent ou ayant droit majeur de l'une des mutuelles sociétaires* de la Banque Française Mutualiste.

DES SERVICES BANCAIRES ESSENTIELS AVEC SOBRIO⁽¹⁾

- Exemple : une carte de paiement⁽²⁾
- Exemple : une assurance au quotidien⁽³⁾

* Liste des mutuelles sociétaires disponibles sur <https://banquefrancaisemutualiste.fr/qui-sommes-nous/nos-mutuelles-societaire-bfm>

FINANCEZ VOS PROJETS* PERSONNELS

La Banque Française Mutualiste vous accompagne dans le financement de vos projets personnels avec le Prêt BFM Liberté⁽⁴⁾ sur une durée de 6 à 96 mois pour un montant de 1 500 € à 75 000 €.

PRÊT BFM LIBERTÉ⁽⁴⁾

LES AVANTAGES DU PRÊT BFM LIBERTÉ

- Libre utilisation des fonds. Aucun justificatif de dépenses demandé
- Assurance emprunteur facultative⁽⁵⁾ pour une protection en cas d'imprévu
- Possibilité de faire évoluer gratuitement les mensualités⁽⁶⁾ de votre prêt à la hausse ou à la baisse
- Différé d'amortissement gratuit jusqu'à 3 mois⁽⁷⁾



Pour financer la rénovation énergétique de votre habitation, profitez du Prêt BFM Liberté⁽⁴⁾ - Rénovation Énergétique

* Hors projets immobiliers

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ.
VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.



RÉALISEZ VOTRE PROJET D'ACHAT IMMOBILIER

Vous avez le projet d'acheter votre logement ? Grâce à la gamme de prêts SG, disposez d'un financement pour vos projets.*

GAMME DE PRÊTS IMMOBILIERS SG⁽⁸⁾

LES AVANTAGES DU PRÊT IMMOBILIER

- Financement de vos projets* d'acquisition, de construction ou de travaux
- Possibilité de moduler* en cours de crédit les échéances du prêt immobilier ou de reporter les échéances pour les prêts éligibles
- Cautionnement possible de votre prêt par votre Mutuelle⁽⁹⁾

ASSURANCE EMPRUNTEUR SOGECAP⁽¹⁰⁾

LES AVANTAGES DE L'ASSURANCE

- Tarification par tranche d'âge connue dès l'adhésion et constante tout au long du prêt
- Garanties qui s'exercent dans le monde entier⁽¹¹⁾
- Si vous êtes militaire, policier ou pompier, l'assurance vous garantit contre les conséquences liées à l'exercice de votre profession

* Dans les conditions et limites fixées dans l'offre de prêt

SIMPLIFIEZ LA GESTION DE VOS CRÉDITS

Besoin de regrouper vos crédits, de simplifier la gestion de votre budget au quotidien ou encore de restructurer vos dettes ?

Nous vous accompagnons avec le Prêt BFM Perspective⁽¹²⁾ sur une durée de 6 à 96 mois pour un montant de 1 500 € à 75 000 €.

PRÊT BFM PERSPECTIVE⁽¹²⁾

LES AVANTAGES DU PRÊT REGROUPEMENT DE CRÉDITS

- Une mensualité fixe tout au long du prêt
- Un seul interlocuteur qui vous accompagne dans toutes vos démarches
- Dispense de garantie. Aucune caution de tiers demandée
- Différé d'amortissement⁽⁷⁾ possible de 1 à 3 mois maximum
- Possibilité de faire évoluer à la hausse ou à la baisse⁽⁶⁾ vos mensualités

**UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ.
VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.**

Vous avez besoin de trésorerie pour financer un nouveau projet ? Sachez qu'en plus de regrouper vos crédits, vous avez la possibilité d'intégrer le financement de votre projet directement dans votre nouveau prêt.

PRÉPAREZ AUJOURD'HUI VOS PROJETS DE DEMAIN

Préparer l'avenir en toute sérénité ou encore réaliser vos projets de vie.
Nous vous aidons à faire fructifier votre épargne.

LIVRET BFM AVENIR⁽¹³⁾

LES AVANTAGES DU LIVRET

- Épargne sécurisée⁽¹⁴⁾ et disponible⁽¹⁵⁾
- Programmable avec le service gratuit Déclic Régulier⁽¹⁶⁾
- Solidaire : soutenez l'association de votre choix, une fois par an, en faisant don d'une partie de vos intérêts acquis⁽¹⁷⁾,
- Récompensé : grâce aux intérêts acquis⁽¹⁷⁾ vous pouvez solliciter un prêt BFM Avenir⁽¹⁸⁾ à taux avantageux.

**UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ.
VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.**

**Faites le choix, d'un livret à dimension solidaire,
qui vous permet de réaliser vos projets et préparer votre avenir.**

Un service gratuit qui permet de faire don⁽¹⁹⁾, une fois par an, de 25, 50, 75 ou 100 % de vos intérêts acquis⁽¹⁷⁾ sur votre Livret BFM Avenir⁽¹³⁾ à 1, 2 ou 3 associations de votre choix parmi une trentaine sélectionnées. (Liste disponible sur : particuliers.sg.fr). La Banque Française Mutualiste s'engage avec vous en abondant de 10 % le montant versé.

(1) Sobrio est une offre groupée de services bancaires et non bancaires réservée aux particuliers majeurs. Conditions tarifaires en vigueur de Sobrio, le type de carte souscrite indiquées dans la brochure « Conditions tarifaires appliquées aux opérations bancaires - Particuliers » disponible en agence ou sur particuliers.societegenerale.fr

(2) Sous réserve d'acceptation par la banque. Fourniture d'une carte de débit au choix entre les cartes suivantes : Carte de paiement à autorisation systématique - CB Visa Evolution, carte de paiement internationale à débit immédiat - CB Visa/CB Visa Premier (offre non valable pour la carte CB Visa infinie). Pour toute autre carte, rendez-vous en agence SG.

(3) Mon assurance au quotidien est un contrat d'assurance collective de dommages à adhésion facultative souscrit par SG auprès de Sogessur. Entreprise régie par le Code des assurances. Ce contrat est présenté par SG dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann 75009 Paris, en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (<http://www.orias.fr>). Cette offre est valable en France métropolitaine et soumise à conditions d'éligibilité. Les événements garantis, les conditions, les limites et exclusions de garantie figurent au contrat.

(4) Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Française Mutualiste et d'être titulaire d'un compte bancaire ouvert à la Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée). Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agence Société Générale.

(5) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès - Perte Totale et Irréversible d'Autonomie - Invalidité Permanente Totale ou Partielle - Incapacité Temporaire Totale de travail, souscrit par la Banque Française Mutualiste, auprès de SOGECAP (Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 263 556 110 €. Entreprise régie par le Code des assurances - 086 380 730 RCS Nanterre. Siège social : Tour D2 - 17 bis Place des Reflets, 92919 Paris La Défense Cedex) et présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29 boulevard Haussmann (Paris IXe), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (<http://www.orias.fr>). Elle est facultative mais conseillée. Prestations en fonction des garanties choisies, des conditions, limites et exclusions de garanties prévues au contrat. Tarif standard d'assurance donné à titre indicatif pouvant évoluer et hors surprime éventuelle.

(6) Hors cotisations d'assurances éventuellement souscrites. Évolution possible dans les conditions et limites fixées au contrat de crédit.

(7) Sous réserve d'acceptation. Dans la limite de 3 mois maximum et dans les conditions fixées au contrat de crédit. Pendant le différé d'amortissement, seuls les intérêts et s'il y a lieu la cotisation d'assurance sont prélevés.

(8) Crédit consenti par et sous réserve de l'acceptation de votre dossier par Société Générale et, pour les prêts réglementés, du respect des conditions d'éligibilité propre à chaque dispositif réglementé. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt. La vente immobilière ou la construction est subordonnée à l'obtention du prêt nécessaire à son financement. À défaut, le vendeur est tenu de rembourser les sommes versées. Frais de dossier variant suivant le type de prêt.

(9) Renseignements auprès de votre mutuelle. Pour la MPGR, caution attribuée directement par la RATP et non par la mutuelle, renseignez-vous auprès du Point Habitat de la RATP.

(10) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité Permanente Totale ou Partielle, Incapacité Temporaire Totale de travail, souscrit par la Banque Française Mutualiste auprès de SOGECAP (Société Anonyme régie par le Code des assurances) et présenté par Société Générale, en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (<http://www.orias.fr>). Dans le cadre d'un prêt immobilier, la souscription de contrat d'assurance Groupe DIT à hauteur de 100% du montant du crédit sur une ou plusieurs têtes est exigée. Tarif standard d'assurance donné à titre indicatif pouvant évoluer et hors surprime éventuelle. Prestations en fonction des garanties choisies, des conditions, limites et exclusions de garanties prévues au contrat.

(11) Selon les termes et limites contractuelles des notices d'information et sous réserve de l'acceptation de l'assureur. La garantie décès s'exerce dans tous les pays du monde. Les autres garanties doivent être constatées en France quel que soit le lieu de survenance du sinistre.

(12) Prêt amortissable consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Française Mutualiste et d'être titulaire d'un compte bancaire ouvert à Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée). Délai légal de rétractation de 14 jours. À partir de deux crédits à la consommation (exclusivement définis par l'article L. 312-1 du Code de la consommation). Lors de l'opération de rachat de crédits, la baisse du montant des mensualités suppose un allongement de la durée de remboursement et une majoration du coût total des crédits objets du rachat.

(13) Le Livret BFM Avenir est un compte d'épargne proposé et géré par la Banque Française Mutualiste.

(14) Protégé par la Garantie des dépôts, www.garantieledesdepots.fr.

(15) Un solde minimum de 10 € doit être conservé pour maintenir le livret ouvert.

(16) Le service Déclit Régulier est un service gratuit de virement permanent d'un compte bancaire ouvert à la Société Générale vers un Livret BFM Avenir. Périodicité : mensuelle, bimestrielle, trimestrielle ou semestrielle. Virements périodiques minimum de 15 € sur le Livret BFM Avenir.

(17) Le prêt que vous pouvez solliciter est calculé en fonction du montant des intérêts bruts acquis (correspondant au maximum aux intérêts cumulés depuis la date d'ouverture du livret, plus la fraction des intérêts de l'année en cours). Ce montant est multiplié par un coefficient de 20, librement fixé par la Banque Française Mutualiste pour obtenir le montant du crédit dans la limite de 64.000 €. Voir conditions en agence Société Générale.

(18) Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Française Mutualiste et d'être titulaire d'un compte bancaire ouvert à la SG (avec domiciliation de salaire souhaitée) et d'être titulaire d'un livret BFM Avenir sur lequel est acquis un minimum de 75 € d'intérêts bruts. Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agence SG.

(19) Le don porte sur vos intérêts nets de prélèvements sociaux et d'impôt sur le revenu. Il ouvre droit à un régime d'imposition de faveur ainsi qu'à une réduction d'impôt, sous réserve d'éligibilité. Voir conditions en agence Société Générale.

Pour profiter de tous les avantages de la banque
de chaque agent du secteur public :



Demandez à ouvrir votre compte bancaire sur
BANQUEFRANCAISEMUTUALISTE.FR



Appelez-nous

Du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 14h

Appel non surtaxé 0 987 980 980



Prenez rendez-vous
EN AGENCE SG

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 169 353 659,50 EUR. RCS Paris 326 127 784. Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 08 041 372 (www.orias.fr). Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris.

Société Générale - S.A. au capital de 1 000 395 971,25 EUR - RCS PARIS 552 120 222. Siège social : 29, bd Haussmann, 75009 Paris. Intermédiaire en assurance, dûment enregistré à l'ORIAS sous le n° 07 022 493 (<http://www.orias.fr>).

SG est une marque de Société Générale.

Crédits photo : Getty Images, Shutterstock - Réf. : 145407 - Mars 2025

 **BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**
LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

RETROUVEZ-NOUS SUR BANQUEFRANCAISEMUTUALISTE.FR ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE **SG** 